



N° 2025-01 ADM

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE D'EDUCATEUR TERRITORAIL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Le président de la Communauté de communes Bassée-Montois,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 132-10, L. 522-4, L. 522-24, L.522-26, L.522-28 et L.522-29,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 1-03-06-15 en date du 30 juin 2015 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 2 juillet 2015,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 12 octobre 2021 après avis du comité social territorial en date du 31 août 2021,

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Educateur Territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Classement	Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	GROSBOIS-LOPEZ Carine	Educateur Territorial de jeunes enfants - Echelon 13 – ancienneté 31 ans	01/10/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *

Total	Homme	Femme
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Homme	Femme
1	0	1

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Seine et Marne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Bray sur Seine, le 1^{er} septembre 2025

Le Président

Roger DENORMANDIE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier postal au 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Notifié le 16/10/2025

Signature de l'agent